



Dates de congés payés estivales

Par **audrey g**, le **13/03/2009** à **18:50**

bonjour,je travaille depuis 8 ans dans la meme entreprise.nous n avons jamais fait de demande de congés ecrites depuis 8 ans.le souci est que comme chaque annee je prends 3 semaines de congés en juillet ou en aout et cette annee j ai loue pour la periode du 15 au 29 juillet et ma reservation date de janvier comme tout le temps.avec la gerante nous avons conclus un accord verbal pour que je sois en vacances du 15 au 30 juillet inclus sans souci.malheureusement j apprends que mes congés sont refuses bien que je sois la seule vendeuse a avoir pose en juillet ,et bien sur j ai verse un acompte pour ma location.que puis je faire car apres discussion avec la gerante ,elle ne change pas de decision.merci pour votre reponse.

Par **Visiteur**, le **13/03/2009** à **20:44**

bonsoir,

ce doit être la mode en ce moment de se voir refuser les congés en été.

hélas pour vous, votre employeur est seul décideur des dates de congés.
rien ne l'oblige à vous faire plaisir !!!!!!!!!!!!!!!

qu'arrive t'il à nos "chers" patrons ????